

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Édition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 71, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL.

TÉLÉPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 RÉDACTION: Main 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

LE SCANDALE DE QUÉBEC

Une enquête sera tenue. --- MM. McNab et Nichols comparaitront.

LE RAPPEL DE LA LOI NAVALE

Le projet de loi Lespérance

La politique a d'étranges retours, et les gens simples ont dû éprouver quelque surprise en apprenant que les ministres fédéraux, y compris MM. Pelletier, Nantel et Coderre, voient d'un mauvais oeil le projet de rappel de la loi navale et s'efforcent de lui barrer la route.

Car, tous tant qu'ils en sont, en effet, ces messieurs ont dénoncé la loi navale comme odieuse ou inefficace. Appelés au pouvoir ils ont refusé de la mettre à exécution.

Quoi de plus simple pour eux, et de plus logique, semble-t-il, que de balayer cette épave et de se donner en même temps le luxe de racheter leur parole? Ils devraient sauter à deux mains sur l'occasion que leur offre M. Lespérance.

Or, il en est tout autrement et la Gazette, confirmant nos dépêches d'hier, prend le soin d'affirmer que M. Lespérance n'agit pas d'accord avec le gouvernement et qu'il serait surpris que son projet recueille une douzaine de voix.

S'il en est ainsi, nous aurons cet étrange spectacle de voir la loi Laurier contresignée par la plupart de ceux qui la combattirent, et ce spectacle plus étrange encore de députés qui, après avoir dénoncé cette loi et le projet "non moins néfaste" de M. Borden, voteraient successivement l'un et l'autre.

Ce serait l'une des plus démoralisantes scènes que nous aurions données le parlement, et les députés ministériels voudraient tresser une couronne à M. Laurier qu'ils ne s'y prendraient point autrement.

Nous n'avons guère ménagé M. Lespérance, mais dans cette circonstance il a le grand mérite de tenter de racheter sa parole. Il affirme que c'est le seul motif qui le guide et nous n'en voulons point douter.

Il lui reste, maintenant que l'affaire est officiellement engagée, à la suivre jusqu'au bout et à empêcher qu'on ne l'écarte par des artifices de procédure.

L'occasion est d'autant meilleure que, d'après le rapport même du département du service naval, il est actuellement impossible de tenir à bord du Rainbow ou du Niobe des équipages assez considérables pour permettre quelque croisière un peu longue.

Pourquoi alors garder dans les statuts un texte qui ne sert à rien?

Omer HEROUX.

LETTRE D'OTTAWA

Les rengaines des députés. — Les coulissiers sont nombreux dans les couloirs. — Autour d'un bill.

Ottawa, 22. — A écouter les discours, à voir la Chambre, on dirait que la session dure depuis cinq mois, tant l'ennui suinte des discours et même des murs. Pas une parcelle d'intérêt dans tout ce qui se dit. Cinq ou six députés ont tué le temps, assommés les auditeurs et fatigués les sténographes des Débats, aujourd'hui. Ce soir, une trentaine d'assistants causaient en petits groupes, au long de l'enceinte de la salle, tandis que les orateurs gesticulaient et débitaient leurs phrases dans l'indifférence la moins flatteuse. Les députés de Québec ne parlent que du scandale de la Législature, attendent les moindres bribes de nouvelles, interrogent tous les nouveaux arrivés de Montréal; et si un journaliste montréalais pointe dans les couloirs, ils l'entraînent afin d'en extraire les quelques potins qu'il peut connaître, sur ce sujet. C'est là-dessus que se tourne leur attention et tout le monde, parmi eux, demande une enquête au plus tôt, une enquête complète, à fond, et qui ne soit pas une farce comme tant d'enquêtes parlementaires.

LES DISCOURS DE LA JOURNÉE

Des députés des provinces de l'Ouest et des Provinces Maritimes se sont partagé aujourd'hui la tâche d'assommer la Chambre. Ils y ont réussi à merveille. Ceux qui ont dû faire face à la musique, puis qui ont tapoté leurs pupitres afin de manifester une approbation simulée à des déclarations qu'ils n'avaient pas écoutées, ont baillé tout le long du jour. La Chambre a rarement été aussi déserte. Il est vrai que, depuis l'ouverture de la session, à part les discours de MM. Laurier, Borden, Clark et White, — et encore MM. Laurier et White ont-ils déjà beaucoup mieux parlé que cette semaine, — les orateurs ont été d'un terme déconcertant. Le rabâchage est plus que jamais d'actualité. Un député répète ce qu'un autre a déjà dit, un troisième recommence le discours du second, et cette chaîne de remarques toutes pareilles, faites toutes d'un ton de voix laroyant, s'allonge chaque jour. Les mailles en sont toutes également lourdes, et la Chambre traîne son boulet comme un forçat, avec cette différence qu'elle flâne au lieu de travailler comme lui.

M. Laurier a parlé de la franchise des aliments, ("free food"), tous les libéraux en ont parlé, jusqu'ici, sans rien dire de neuf. M. Laurier a parlé des sans-travail, tous les orateurs libéraux parlent des sans-travail. M. Laurier a parlé de la hausse du coût de la vie, tous ses partisans en parlent. A droite, M. Borden a parlé de la fin de la crise, tous ses gens en parlent. Le premier ministre a vanté ce que le ministère a fait pour la classe rurale, depuis son arrivée au pouvoir, ses suivants ont entonné la même chanson. M. White a parlé du bon état des finances canadiennes, toute la droite chante le même air. Il n'est plus question du tout, dans les discours, de la marine Laurier, des dreadnoughts Borden, de la contribution des 35 millions. Ce qu'il y a de neuf dans les discours prononcés aujourd'hui est négatif, car c'est leur silence sur la question navale. Hors cela, désolation, phrases vides, périodes ternes, statistiques rebattues. Pas le plus petit discours de M. Lafontaine pour égarer la situation. Triste début!

LES COULISSIERS SONT NOMBREUX

Si la Chambre est aux trois-quarts déserte, et tout à fait assommante, par contre, quelle vie, dans les couloirs, à la Chambre 16, quels concubinaires dans les angles des couloirs, quels rassemblements de solliciteurs et de coulissiers, à la porte du cabinet du premier ministre, et même jusqu'à celle de M. Nantel! Il y a ici des lanceurs d'affaires de Toronto, de Montréal, d'Ottawa, des brasseurs de grandes entreprises, des solliciteurs de contrats, des quémandeurs de faveurs ministérielles; tout un monde de parasites, de pique-assiettes et d'affamés se remue, autour de la Chambre des Communes; et, à de certaines heures, on ne peut faire dix pas dans les couloirs sans se heurter à un député ou à un ministre accablé au mur par quelqu'un qui le tient par le revers de son habit et lui expose son affaire.

Hier, un gros financier de Montréal, qui pousse le projet d'un chemin de fer à la Baie James, remorquait à sa suite un avocat dont la mission était de déclencher la volonté inerte de M. Nantel, et de le faire consentir à l'octroi de subsides spéciaux à cette voie ferrée établie sur papier. M. Rogers subissait les assauts de ces deux mêmes personnages; tout le ministère y passait. L'affaire est-elle enfin bouclée? On ne sait. Mais les intéressés ont pris le train aujourd'hui, le visage un peu inquiet. Ils reviendront à la charge, la semaine prochaine, sans doute. Ce soir, sir William Mackenzie, du Canadian-Nord, faisait le pied de grue, à la porte du cabinet de M. Borden, après avoir passé l'après-midi à causer avec des députés, à la porte de la Chambre 16, et à leur faire faire ou ne pas faire certaines promesses. Un quart d'heure, vingt minutes, il a stationné, à l'angle du couloir qui mène chez le premier ministre, surveillant la porte derrière laquelle des solliciteurs prolongeaient leur entrevue. Enfin, l'audience s'est ouverte pour lui, et, là, main dans sa barbe

grise, il a franchi le seuil du cabinet. On dit qu'il veut encore une garantie de l'Etat pour un nouvel emprunt de 15 millions. L'aura-t-il? Il reparaitra sans doute encore trente fois à Ottawa, à cette session-ci; il finira peut-être par emporter le morceau.

Et, tandis que les gros poissons rôdent ainsi autour du ministère, le menu fretin, dans les étangs obscurs où les simples députés poussent leurs petites barques, se presse pour obtenir sa pâture. Les pseudo-entrepreneurs Martin & Co., qui ont mené si rondement l'affaire de la Montreal Fair, et la Législature de Québec, feraient peut-être d'excellentes prises, ici aussi.

AUTOUR D'UN BILL

Et puis, il y a de ce temps-ci le bill Lespérance, qui fait parler aussi de lui. M. Lespérance veut le rappel de la loi navale Laurier, dit le rumeur. Il avait préparé, dès mercredi, un bill à ce sujet. Le secrétaire de la Chambre l'a maintenant parmi ses papiers. A titre de bill public soumis par un député, cette législation aura fort besoin d'être surveillée, si M. Lespérance la veut mener à bonne fin. Car il existe mille artifices de procédure parlementaire au moyen desquels le gouvernement peut aiguiller ce bill sur une voie d'évitement et l'y laisser jusqu'à la fin de la session, en dépit de M. Lespérance. La présence de M. Forget, ses longues conversations avec M. Lespérance, les entrevues des ministres avec celui-ci, les petites réunions de députés conservateurs de la province de Québec, qui ont lieu dans ce projet grand secret apparent, tout ceci fait naître l'intérêt au sujet de ce projet de loi. Les uns lui soupçonnent des dessous que M. Lespérance nie; d'autres, qui avaient d'abord engagé leur parole en faveur de cette législation, l'ont reprise; tous cherchent la véritable intention du député de Montmagny. Ses gens disent à tout venant qu'il veut racheter la promesse faite jadis à ses électeurs de demander le rappel de la loi navale. D'autres estiment que l'affaire du Québec et Saguenay ne serait pas étrangère à l'attitude prise par M. Forget. Les commentaires vont leur train. M. Lespérance dit et répète que, quoi qu'il arrive, — et même si M. Borden et son ministère accordaient à M. Forget les subsides qu'il désire obtenir, pour son chemin de fer, — il tiendra sa parole et demandera le rappel de la loi Laurier. M. Sévigny s'emploie à empêcher ses amis de tomber dans ce qu'il doit appeler les filets de M. Lespérance, et à en déprendre ceux qui paraissent d'abord favorables à son bill. M. Nantel trouve que l'affaire n'a pas de bon sens. A-t-on idée aussi d'embarrasser un si bon gouvernement?

Le débat va se continuer vendredi, pour se clore la semaine prochaine. L'anémie l'emportera.

Georges PELLETIER.

LE SCANDALE DE QUÉBEC

M. McNab déclare qu'il a des preuves suffisantes.

Un de nos représentants a rencontré ce matin M. Brenton A. MacNab, vice-président et rédacteur en chef du Daily Mail. M. MacNab a remis à notre représentant la déclaration suivante, signée de sa main, et dont nous publions une fidèle traduction.

"Laissez-moi d'abord répéter la première déclaration du Daily Mail, à savoir que M. Nichols et moi avons une preuve suffisante des accusations portées par notre journal. Je désire ajouter une opinion personnelle au sujet de cette tendance qui s'est manifestée dans les débats de la Législature, hier soir. Avec beaucoup d'habileté plusieurs orateurs ont représenté que cette affaire n'était qu'une attaque dirigée contre l'honneur de la race canadienne-française. Je crois que ma réputation d'ami de votre peuple dériverait l'effet de cette méthode d'attaque. J'ai vécu dix ans au milieu des vôtres à la campagne; je leur communique mes idées, autant que je puis le faire, dans leur propre langue; je les respecte, je les admire et j'en aime plusieurs qui sont mes intimes. Ces sentiments ont troué — et continueront de trouer — toute leur expression dans le Daily Mail.

Maintenant, une autre chose, personnelle encore. Quand on a soumis ces accusations à mon jugement, il me répugnait de les publier. J'ai récemment souffert d'un très terrible coup qu'un homme puisse recevoir; j'en avais pas le cœur dur; j'ai pensé au souffrance poignante des mères, des pères, des épouses et des autres parents chez les accusés. C'était assez pour qu'un homme hésite.

Mais la logique de la situation était inexorable. On ne pouvait mettre de côté le devoir sans sacrifier la fonction essentielle de la presse. Je vous demande si cette attitude n'est pas absolument justifiée. L'ayant assumée, mon seul désir est que la vérité apparaisse et que justice soit faite."

Brenton A. MacNAB. Montréal, 23 janvier 1914.

NOTRE EXTRA

Notre extra d'hier soir s'est vendu avec une extrême rapidité, tant le public était curieux de connaître ce qui se passait à Québec.

La Gazette raconte ce matin toute une histoire sur une grève de petits vendeurs de journaux, qui seraient mécontents des conditions que leur auraient faites le Star et le Herald. Le récit est bâti de telle façon que le lecteur inattentif pourrait croire que le Devoir s'est mis dans le même cas. Il n'en est rien.

Du reste, tous ceux qui sont un peu au courant de ces choses savent que la publication d'un extra, dans les conditions où nous le faisons, ne constitue pas une spéculation financière. Nous tenons simplement à renseigner, le plus tôt possible, nos lecteurs sur une grande question d'intérêt public.

DEMAIN: Le "Devoir" publiera un article de M. Henri Bourassa sur le scandale de Québec.

M. MOUSSEAU, BOUC ÉMISSAIRE

La motion de Sir Lomer Gouin, demandant une enquête, provoque un débat agressif. — M. Tellier s'étonne de cette procédure venant en conflit avec la motion Lavergne. — "La Chambre est solidaire, dit M. Prévost, et l'on veut jeter M. Mousseau à la mer!"

UNE JOURNÉE FIEVREUSE!

Québec, 22. — Rien ne vaut évidemment le scandale pour éveiller l'attention en politique. La Législature qui siège presque sans auditeurs depuis le commencement de la session est envahie par toutes les issues qui conduisent à ses salles de délibération, cet après-midi, et déserte presque aussitôt l'incident remis. Jusqu'au Conseil législatif ou quelque comité peut-être pour se dédramatiser de leurs déceptions du côté de l'Assemblée, attendant jusqu'à l'ordre du jour, écoutant une routine plus solennelle qu'à la Chambre basse, dans l'espoir d'être témoins d'un débat quelque peu émouvant. La compensation n'est cependant pas considérable. Les accusés se bornent à lire les déclarations qu'on leur a rédigées en duplicata et le représentant du gouvernement remet l'affaire à demain. Pas le moindre mot plus haut que l'autre. Seul M. Chapius insiste avec sa dignité habituelle sur l'importance de défendre la justice à laquelle il a barré de demain. Pas le moindre mot plus haut que l'autre. Seul M. Chapius insiste avec sa dignité habituelle sur l'importance de défendre la justice à laquelle il a barré de demain.

A l'Assemblée, dès que l'orateur autorise l'ouverture des portes, la foule se rue dans toutes les galeries, sur le parquet, dans les antichambres. Le tribune particulière de l'orateur est remplie de dames en toilettes aux nuances variées, les autres tribunes débordent d'hommes et de femmes dont tous les yeux se portent sur la figure inquiète du premier ministre.

Ce n'est pas lui qui se lève, mais M. Lavergne qui pose immédiatement la question de privilège et fait la motion qu'on trouvera plus loin.

Le demandeur est le député de l'Acadie, M. Tellier. Il assure au nom de la Chambre pour dire les raisons qui les ont poussés à accuser la Législature, exprime toute sa sympathie au député de Soulanges, l'assure au nom de la gauche de toute la justice à laquelle il a barré de demain. Pas le moindre mot plus haut que l'autre. Seul M. Chapius insiste avec sa dignité habituelle sur l'importance de défendre la justice à laquelle il a barré de demain.

Très digne de forme avec une note de générosité particulière à sa nature, le député de Montmagny crée une excellente impression sur toute la Chambre. Tout le monde paraît enchanté du ton élevé qu'il a donné au débat dès le début.

Simple et direct, M. Tellier, M. Mousseau se lève à son tour, suggère une commission d'enquête à laquelle il donnera ses explications et dont il acceptera les conclusions.

Le débat conservera cette dignité jusqu'à la fin, excepté durant le discours de M. Taschereau, qui rétrécit aux limites de la "politique". A cinq heures la motion Lavergne est adoptée unanimement avec une simple modification de date fixant la comparution à mardi au lieu de mercredi prochain.

Mais tout recommence ce soir avec la motion du premier ministre demandant à l'Assemblée de constituer une commission composée de MM. Taschereau, Mackenzie, Tellier, Létourneau, Gault, Bernier et Perron pour faire enquête sur les accusations portées contre M. J. A. Mousseau et l'organisation dont il aurait été victime. On trouvera plus loin le texte de la motion.

Je ne suis guère plus avancé, reprend le chef de l'opposition. Je sais bien que la motion demande une commission d'enquête, mais pourquoi? Cette motion vient en conflit avec celle adoptée cet après-midi. Nous n'avons pas l'habitude de procéder ainsi, en double. J'aurais compris que le premier ministre se réservât le droit de proposer une commission d'enquête s'il y a lieu, après la comparution officielle des accusés et je l'aurais secondé avec plaisir.

Mais en toute chose il faut d'abord, avant de faire enquête, savoir s'il y a une cause. Avant de procéder à l'enquête, il faut d'abord assigner des parties. Nous avons fait cela cet après-midi en ordonnant à l'orateur d'appeler les accusateurs à la barre de cette Chambre. S'ils ne comparaitront pas de bon gré, nous avons le moyen de les contraindre par corps. Et lorsqu'ils comparaitront, nous nous diront s'ils consentent jugement ou s'ils sont prêts à prouver leurs assertions. S'ils consentent jugement, sur quoi ferons-nous enquête? S'ils maintiennent leurs accusations, ce sera le temps alors de constituer la commission. J'ai cru cette après-midi qu'on était de bonne foi de l'autre côté, mais je serais tenté de croire maintenant, que je me suis trompé. D'après la procédure adoptée cet après-midi, si les auteurs des articles en question en prennent la responsabilité devant cette Chambre, ils deviendront la partie accusatrice, ayant droit comme toute partie à un procès, d'être représentés par des avocats de faire entendre les témoins et produire les documents qu'ils jugeront nécessaires à leur preuve.

D'après le procédé qu'on demande à l'Assemblée de constituer ce soir, il n'y aura pas de simples témoins n'ayant pas d'autre droit que de répondre aux questions qu'on leur

posera. Comprend-on toute la différence? Un témoin, qu'il s'appelle du nom qu'il voudra, une fois assermenté, ne peut faire autre chose que répondre aux questions des avocats ou des juges. Or nous abordons une affaire très grave, excessivement grave. Si les accusés sont coupables ils devront subir les peines prévues par la loi; et de même, si les accusateurs ne peuvent prouver leurs assertions, ils devront être sévèrement punis, car le libelle qu'ils auront commis atteint toute une législature, toute une province, toute une race. Pensons bien à ce que nous allons faire et que le gouvernement ne permette de lui dire qu'il aurait tort de poser un acte dont l'effet serait de précipiter irrémédiablement les procès de la commission que l'on se propose d'instituer. Avant de faire un procès, mettons les parties en présence. Il n'y a pas d'accusation de portée officielle devant cette Chambre. Obligons les accusateurs à en prendre la responsabilité ou à les retirer ici, puis mettons les accusateurs et les accusés sur un pied d'égalité et faisons la lumière au lieu de chercher à enfermer la vérité dans un huis clos.

L'argumentation calme et logique du chef de l'opposition crée une profonde impression sur la Chambre.

M. Taschereau cherche aussitôt à l'effacer en faisant appel à l'esprit de parti. Formons le comité tout de suite, dit-il, qu'il siège ou qu'il ne siège pas. Les accusateurs viennent d'être admis à la barre de la Chambre s'ils le veulent, ils diront ce qu'ils voudront et nous procéderons ou nous ne procéderons pas. Le parti libéral a déjà subi des tempêtes et il traversera bien cet ennui.

La question est bien au-dessus de cela, remarque M. Tellier.

L'honneur n'est ni rouge, ni bleu, les privilèges de la Chambre n'ont pas de couleurs, s'écrie M. Prévost en réponse. Ce n'est pas au nom de toute la Chambre, parce que nous sommes tous solidaires ici.

Mais il arrive ce que je craignais. Je disais cet après-midi: Prenez garde à ce qui va venir. Et je prévoyais juste. Un coup d'oeil sur cette motion suffit pour découvrir qu'on veut restreindre tout l'affaire à M. Mousseau. S'il est coupable, qu'il en subisse les conséquences, mais je proteste contre cette manœuvre destinée à lui faire porter seuls les péchés d'Israël.

Cette motion qui exclut tout ce qui ne touche pas au député de Soulanges, le parti ministériel se fait un beau lit blanc, laissant M. Mousseau à la voirie. Ah! la politique qui sacrifie les plus fidèles partisans aux exigences d'une situation que l'on croit dangereuse. Ah! la politique qui fait jeter à la mer un passager que l'on trouve de trop dans la barque. Puis M. Prévost analyse la motion paragraphe par paragraphe et demande à M. Gouin pourquoi il ignore tout de ce qui, dans les articles, contient des insinuations contre le premier ministre, pour tout ramener à M. Mousseau.

Le premier ministre déclare, au milieu des applaudissements de ses partisans, que si M. Prévost veut prendre la responsabilité des insinuations du "Mail" le touchant, il est prêt à lui accorder une enquête dont M. Prévost sera le seul juge.

C'est ce qui s'appelle se battre contre des moulins à vent, reprend le député de Terrebonne. Je ne prends pas la responsabilité des insinuations contre le premier ministre, pour tout ramener à M. Mousseau, mais je demande au premier ministre pourquoi il restreint la commission aux accusations contre M. Mousseau, dont personne n'a pris la responsabilité en Chambre.

Jean DUMONT.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU DEBAT SUR LA MOTION LAVERGNE.

(Par notre envoyé spécial, M. Léon Trépanier)

Québec, 22. — Dès que l'orateur a rappelé la Chambre à l'ordre, M. Armand Lavergne se lève sur une question de privilège pour revendiquer l'honneur de la Chambre relativement aux accusations d'une nature très sérieuse portées contre des membres de la Législature par le Daily Mail de Montréal. "Je n'ai pas l'intention, dit-il, de discuter ces accusations, parce que ce n'est ni le temps ni le moment, mais ce à quoi je tiens, c'est que ceux qui ont porté ces accusations soient mis en demeure de les prouver. Pour cela, le député de Montmagny propose dans une motion reproduisant intégralement les deux articles du Daily Mail, dans lesquels sont formulées les accusations, que MM. Nichols et MacNab, soient appelés à comparaître à la barre de la Chambre mercredi prochain à trois heures et demie de l'après-midi. M. Lavergne déclare que les raisons qui le portent à faire cette proposition sont que les accusa-

teurs promettent de nouvelles révélations qui porteront atteinte à l'honneur de la Législature et de ses membres. Il n'a pas à se prononcer sur ces accusations mais il croit que ceux qui les ont formulées doivent être cités à la barre de la Chambre pour exposer les raisons de la publication de ces articles. Alors la Chambre verra quelle mesure elle devra prendre à leur encontre et si les accusés ont des assertions qui s'ils le peuvent pas, à quel tribunal elle devra les référer. M. Lavergne cite un précédent et assure le député de Soulanges de sa profonde estime et lui donne l'assurance que l'Assemblée législative verra à ce qu'il soit mis en présence de ses accusateurs.

M. J. D. MOUSSEAU

Le député de Soulanges, l'un des "inculpés", se lève ensuite et déclare qu'il a pris connaissance des accusations portées contre deux membres du Conseil législatif et lui-même par le Daily Mail. Convaincu de trouver en la Chambre son juge naturel, il demande la nomination d'une commission pour faire enquête sur ces accusations; à cette enquête il donnera les explications et fera ses déclarations que réclame ce cas. Il ajoute qu'il saura se soumettre à la décision de ses juges quelle qu'elle soit.

SIR LOMER GOUIN

"Le Daily Mail, dit-il, a porté des accusations spécifiques contre le député de Soulanges. Aujourd'hui, il annonce que ces accusations sont la conséquence d'un piège tendu aux députés et aux conseillers de cette Législature. Je suis convaincu que le Conseil verra à protéger son honneur et celui de ses membres. Nous avons le même devoir et j'ai la conscience tranquille que les députés viendront à ce que ces privilèges soient respectés. Le député de Soulanges demande une commission d'enquête qui étudiera au mérite les accusations auxquelles il a répondu. Je ne suis pas un député qui se soumettra à ce que la Chambre lui accorde. Il est important que nous sachions par qui et pour qui a été organisée cette machination dont les accusations sont la conséquence. Si la vérité se fasse sur ces accusations, je suppose que ce ne sont pas les saints du paradis qui ont obtenu les services des agents de la maison Burns venus à Québec, pour ouvrir cette enquête. Si la vérité se fait, nous aurons organisé cette machination pour faire succomber les députés et les conseillers, c'est une atteinte à l'honneur et à la dignité de la Chambre. Si d'autre part, il se trouve que ces accusations sont fausses, que l'on a succombé à la tentation et que l'on réussit à établir la preuve, quelle que soit la sympathie que nous puissions avoir pour eux, ils devront subir la conséquence de leurs actes. Je ne suppose pas que le député de Montmagny ait eu un mauvais motif en présentant sa motion, mais je crois qu'il ne refusera pas à son collègue l'occasion la plus immédiate pour que ses accusateurs fassent leur preuve. Je ne crois pas de mise de faire de la procédure parlementaire ou de la technicité sur une question aussi grave. Si on insiste pour faire venir à la barre de la Chambre, les propriétaires du Daily Mail, je n'ai pas d'objection. Je ne discuterai pas cette procédure, mais on sait ce qu'elle vaut et ce qu'elle entraîne de délai.

M. Lavergne interromp le premier ministre pour lui faire remarquer qu'il demande que les accusateurs soient traduits à la barre de la Chambre afin qu'ils puissent être cités devant le comité d'enquête.

Le premier ministre reprend qu'il va être facile de s'entendre. Tout le monde désire que les accusateurs soient entendus le plus tôt possible. "Je proposerai, dit-il, qu'une commission soit nommée pour les faire venir dès demain, afin d'obtenir de

(Suite à la 2e page)

La motion Lavergne

Texte de la motion présentée hier après-midi par M. Armand Lavergne et appuyée par M. Jean Prévost, de Terrebonne:

"Résolu que les deux articles parus dans le Montréal Daily Mail les 20 et 21 et intitulés tous deux "evidence of corruption", constituent une grave violation des privilèges de cette Chambre, et ordonne que MM. M.-N. Nichols, président et directeur général, ainsi que M. Brenton A. MacNab, vice-président et directeur du journal le Montréal Daily Mail, de Montréal, soient appelés à comparaître à la barre de la Chambre, à mardi, 27 janvier, 1914, à quatre heures de l'après-midi.

COMME DES SHERLOCK HOLMES

LES MURS ONT DES OREILLES!

Deuxième chapitre des machinations de "M. Sampson, contractor" alias l'agence Burns. — M. Mousseau entre en scène et le lecteur fait connaissance avec une caisse de vin fin et un chèque portant le numéro 001625 de \$500.00.

DES X MYSTÉRIEUX ET BEAUCOUP D'AUTRES CHOSES...

Le "Daily Mail" continue son récit sensationnel. Nous en donnons ces extraits : "M. Mousseau est accusé d'avoir reçu la part du lion dans les pots-de-vin payés par les agents de l'agence de détective J. W. Burns pour assurer l'adoption du bill de la Montreal Fair Association.

faites-nous le savoir pour que nous leur parlions à notre manière. — Si tel est le cas, je vais vous dire, Monsieur Sampson. Je ne suis cependant pas dans une position à pouvoir parler exactement tant que le bill n'aura pas été distribué aux députés. Il sera alors temps pour moi de travailler, répliqua M. Mousseau.

pas qu'il soit sage pour vous de venir à Québec. Laissez-moi ça à moi qui suis le président, en autant que vous le pouvez. — N'aurai-je pas à voir quelques-uns d'eux? — Quand viendra la troisième lecture du bill, nous pourrons les satisfaire.

"M. Mousseau est accusé d'avoir touché \$4,150 en tout, \$2,000 en paiement de son propre vote et de l'influence pour le faire adopter le bill, \$1,150 à être distribués entre certains membres de la Chambre basse et \$1,000 à être payés à l'hon. M. X., membre du Conseil législatif, dans le même but.

—C'est très convenable, très convenable. — Je veux dire que je mets tout entre vos mains. S'il faut prendre soin de quelqu'un, je m'attends à ce que vous veniez me le dire franchement.

— Quel journal était-ce? — Je pense que c'était le "Daily Mail". — Oh! le...; tant mieux si le... s'y oppose.

"L'arrangement conclut avec M. Mousseau était à l'effet qu'il toucherait \$500 comptant et \$2,000 après l'adoption du projet de loi.

— Bien. — Comme vous allez vous charger du bill, je veux vous déclarer qu'à son adoption, je vous donnerai \$2,500.

— Le... faisait des commentaires. Quand les journaux commencent à faire des commentaires, cela réveille la Législature qui examine tout. Vous avez, c'est une grosse affaire et nous voulons qu'elle passe.

"Mais la générosité des hommes de Burns se révéla bientôt au zèle déployé par M. Mousseau en faveur du bill et à son activité à faire entrer dans le rang les députés, de sorte qu'ils portèrent bientôt la somme promise à \$5,000 et payèrent \$2,000 avant que le bill eût passé devant le Conseil.

— Mon associé dit qu'il ne veut pas de répétition de vos ennemis du Sud. Nous avons pris soin de quatre ou cinq chefs. Ils vinrent nous dire que tout irait bien. — que tout allait bien. La nuit du passage du bill, les petits représentants s'unirent et nous battirent, et tout cela parce que les chefs ne leur avaient pas donné un peu d'argent. L'ennui était que les chefs voulaient tout garder. S'il faut faire quelque chose, venez me le dire.

— Qui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"De plus, pour montrer à M. Mousseau leurs bons sentiments, ils lui envoyèrent une caisse de vins fins, livrée chez lui le 24 décembre, sous le cadreau de Noël, dont M. Mousseau accusa d'abord réception sur une carte de visite gravée, qui se lisait comme suit :

— C'est bien bon de votre part. Je le pense réellement, M. Sampson. — C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Sincères remerciements pour la Xmas box. — Tout, sauf le nom qui est gravé, est de l'écriture de M. Mousseau.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Les paiements finals devaient être faits cette semaine. — Les paiements finals devaient être faits cette semaine. — Les paiements finals devaient être faits cette semaine.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Hier, le "Daily Mail" racontait comment M. George S. Sampson vint en contact avec M. Mousseau, par l'intermédiaire de M. J. A. Labelle. Cela se passait pendant la semaine du 9 au 15 novembre, alors que M. Mousseau et M. Labelle se trouvaient tous les deux à Québec.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"C'est un fait que M. Mousseau fit sa première visite à M. Sampson, gerant général de Martin and Company, au bureau de ce dernier, 52 édifice Duluth, Montréal. Il vint au bureau à 4 heures 45 de l'après-midi. Là il discutait le bill de la Montreal Fair Association, cependant que dans une salle voisine un agent de Burns et un journaliste écoutaient attentivement la conversation et en prenaient un rapport sténographique exact pour s'en servir plus tard.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"L'affaire à bonne mine. — Quelles sont les chances pour que notre bill passe à Québec? commença M. Sampson après que les politesses d'usage eussent été échangées.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"L'heure actuelle, tout à bonne mine, répondit M. Mousseau. Je sais ce qu'il y a à faire et j'en prendrai soin. Je ne vois pas comment quelque chose pourrait empêcher le bill de passer.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Je ne suis pas prêt à dépenser une fortune pour faire passer ce bill, je ne veux pas non plus dépenser de l'argent sans nécessité, mais je veux dépenser assez pour faire passer ce bill sans me créer des ennemis," explique M. Sampson.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Juste avant que le bill soit présenté vous pourriez venir et je vous ferai connaître les gens utiles, y a-t-il d'autre chose que vous desiriez savoir, M. Sampson? Vous savez qu'il faut que j'aie à Québec ce soir.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Quand vous reviendrez en ville, rentrez donc me voir," invite M. Sampson.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Très bien, je serai enchanté." Et le président du comité des bills privés se retira.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"C'est six jours plus tard, à son retour de Québec, où il avait passé la semaine, que M. Mousseau mit le feu à la mèche. C'est à 4 heures de l'après-midi, le 24 novembre qu'on lui remit \$500.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Le projet vint dire beaucoup d'argent. Une semaine après l'adoption de ce bill, nous pourrions avoir \$300,000, dit M. Sampson.

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

"Je vous le dis franchement s'il y a quelqu'un là-bas, qui s'oppose à notre bill, ou qui nous donne du mal,

— C'est très bien, voici les \$500, M. Mousseau. — En disant ces paroles, M. Sampson remit à M. Mousseau un billet de banque de \$500. M. Mousseau tendit la main et prit l'argent. Il le regarda un instant, puis le mit dans sa poche.

— Et un de l'opposition. — Oui, et nous devrions aussi voir au moins un membre de l'opposition, dit M. Mousseau. — A quel parti appartenez-vous? — Au parti libéral. C'est le parti au pouvoir. C'est utile. Nous devrions avoir soin d'un moins un membre de l'autre parti.

FAITS ET MÉFAITS

MONTREAL ET LES ENVIRONS

LES ASSUREURS SONT SATISFAITS.

L'Association des assureurs de la ville de Montréal a décidé, dans son assemblée d'hier de ne pas augmenter ses taux d'assurance vu qu'elle était satisfaite des travaux exécutés dans les réparations de la conduite de l'aqueduc.

NOTRE CONFRERE LE "HERALD"

Après le "Telegraph", le "Herald": Il y a une semaine, tout le personnel du "Daily Telegraph" était renvoyé, depuis le messager jusqu'au gérant, en passant par tous les "editors" et "reporters".

Hier soir, tout le personnel du "Herald" était congédié à son tour. Les lettres reçues par les employés de ces journaux, les avertissements de leur congé prochain, leur laissant le loisir de postuler de nouveau leur emploi.

VOL D'AUTO.

Les agents de la Sûreté ont mis sous arrêt hier soir un ancien jockey Henri Charlebois alias Henry Shearer, accusé d'avoir volé en août dernier l'automobile de M. Nelson Laflamme, 187 rue Saint-Denis, et de l'avoir vendue au delà de la frontière. Le prévenu proteste de son innocence.

MORT D'UN VETERAN.

L'agent John Haughey, un des vétérans de la police, est décédé hier matin à l'Hôtel-Dieu après une maladie de cinq mois. L'agent Haughey, était depuis trente-cinq ans membre de la force de Montréal. Les funérailles auront lieu demain matin. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, 237 rue Hibernia, pour se rendre à l'église Saint-Gabriel.

TROP VIEUX JEUN.

Un jeune homme de vingt ans, Léon Côté, se disant inspecteur de la compagnie du gaz, se présenta hier soir chez M. Jos. Deschamps, 188B avenue de l'Hôtel-de-Ville. Voulu prouver son identité, le soi-disant inspecteur exhiba une vulgaire licence de chien portant le No 500. Conduit au poste, le prévenu a été écroué.

AUX SESSIONS.

Les deux Allemands, Paul Zaché et Fritz Meung, trouvés coupables d'avoir manufacturé de faux billets de banque américains ont été condamnés à deux ans de pénitencier, puis à la déportation.

Edouard Marchal, coupable d'avoir obtenu différemment sommes d'argent sous de fausses représentations, a été condamné à six mois.

Nelson Vanier, accusé de vol de cuivre a été honorablement acquitté.

IL SUBIRA SON SORT.

C'est maintenant chose certaine, Campbell sera pendu. Grâce à la persévérance du père Garceau, S.J., administrateur de la prison, le malheureux s'est converti et est revenu à la foi de sa jeunesse. Demain il recevra la sainte communion puis à sept heures montera sur l'échafaud. A la demande du père Garceau, S.J., le cadavre sera inhumé à la Côte des Neiges. Le bourreau a été engagé et son nom tenu secret. Très peu de personnes seront admises à l'exécution.

ELLIS AU POSTE.

Le bonreau Arthur Ellis, venu de Prince Rupert hier pour l'exécution de Campbell, dit-on, a été écroué dans une cellule d'un poste, hier soir, pour avoir au théâtre Orpheum exhibé un revolver 32 et avoir été en état d'ivresse. Ellis portait à la ceinture une cartouchière. Malgré son titre, le fameux exécuté a dû passer la nuit au poste.

LAMPE QUI FAIT EXPLOSION.

Une lampe a fait explosion hier, à la demeure de Mme A. Wilkie, 208 Chemin Lasalle, Verdun, et a causé un commencement d'incendie, qui fut tout de suite éteint par les pompiers.

McGILL SAUVE L'EMPIRE.

Le Parlement modèle de McGill a sauvé l'Empire hier soir, en maintenant le parti conservateur au pouvoir. Les "Tories" feront bientôt accepter une contribution d'urgence.

Au cours de la séance, plusieurs discours furent prononcés en français.

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES.

L'Association des architectes de la Province de Québec a procédé hier à l'élection de ses officiers avec les résultats suivants: Président, W. S. Maxwell, Montréal; vice-prés., Jos. Perreault, Montréal; 2ème vice-prés., M. Staveley, Québec; secrétaire, Emile Vanier, Montréal; trésorier, Hugh Vallance, Montréal. Membres du conseil: D. M. MacVicar, Frank Pedon, D. MacFarlane, E. Payette, G. A. Monette.

UN VISITEUR DE L'OUEST.

M. Oscar Tessier, l'un de nos comptables les plus en vue d'Edmonton, Alta., est de passage à Montréal aujourd'hui.

VICTIMES DE LA MER

Cinq pêcheurs ont péri en faisant la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Hallifax, 23. — Cinq pêcheurs des navires "Pontiac" et "Elsie" ont péri et six autres ont vu la mort de bien près, au cours d'une tempête qui a ravagé les côtes de la Nouvelle-Ecosse, hier soir.

Trois des morts appartiennent à l'équipage du "Pontiac"; ce sont Frank Palmer, 31 ans, de Gloucester, Breton; 28 ans, de Terrebonne, et Fred Terrio.

Les disparus, qui étaient à bord de l'"Elsie", sont William Roche, de la Nouvelle-Ecosse, Peter Powey, de Halifax, William Carrigan, Dave Brunton et J. Johnson, tous trois de Gloucester; William Surobe et L. Whelan, de Terrebonne.

Deux autres pêcheurs de l'"Elsie" manquent à l'appel. On ignore leurs noms. Des dépêches venant de Sambro, N. E., disent cependant que six naufragés ont pu atteindre la rive saine et saufs.

Advertisement for Wrigley's Spearmint Gum. Title: "Ce Qu'elle Veut". Subtitle: "WRIGLEY'S SPEARMINT". Image of a woman and a child. Text: "Elle aura le Cœur Navré si je ne lui en Apporte pas Tous les Soirs." "Elle est très bonne pour ses dents, son appétit et sa digestion. J'aime à lui donner quelque chose qui est aussi bon dans ses résultats qu'il l'est dans le goût. Je purifie mon haleine avec cette gomme; de plus, elle aiguise mon appétit." "Elle est propre-pure --hygiénique." "ASSUREZ-VOUS si c'est la Wrigley". "Faites au Canada Wm. Wrigley Jr. Co., Limited. 7 rue Scott, Toronto, Ont." "Mâchez-en après chaque repas. Achetez-la à la Boite de vingt paquets. Elle revient moins cher — chez n'importe quel vendeur — et toujours fraîche jusqu'à ce qu'on s'en serve."

POLITIQUE ETRANGERE

ANGLETERRE

PLUS AMIS QUE JAMAIS

TOUT INDIQUE QUE MM. LLOYD GEORGE ET CHURCHILL SONT RECONCILIES.

(Service particulier) Londres, 23. — Le premier ministre Asquith a probablement trouvé une solution à la difficulté qu'éprouve Lloyd George à boucler le budget, car, après la séance du cabinet, le chancelier et M. Winston Churchill sont sortis bras dessus bras dessous, comme s'il n'y avait jamais eu de querelle entre eux.

MEXIQUE

LES REBELLES ATTAQUENT COATZCOALCOS

Mexico, 23. — Une dépêche reçue au Palais National annonce que Coatzacoalcos, au Puerto Mexico, tête de la ligne nord du chemin de fer de Tehuantepec, a été attaqué par les rebelles aujourd'hui. Le gouvernement croit que la garnison locale avec l'aide d'une canonnière pourra repousser les rebelles.

JAPON

LE JAPON ET LES PUISSANCES

Dans son deuxième discours, le baron Mikano expose la situation internationale par rapport à l'empire.

ALLEMAGNE

LA MELANCOLIE DU CHANCELIER

Berlin, 23. — La vraie cause de la mélancolie qui enveloppe depuis quelques mois le chancelier impérial n'est pas, comme on l'a cru, son désir de donner sa démission, mais bien les dépenses folles de son fils. Le jeune homme en fait de belles. Ainsi le 3 décembre lorsque le chancelier dut faire face à un violent débat au Reichstag, débat au cours duquel l'armée était attaquée, un fonctionnaire de la banque Dresdner à Berlin vint présenter au chancelier une traite de \$12,500 signée par son fils et appartenant à l'Université de Strasbourg. Von Bethmann-Hollweg était indigné. Il s'est rendu immédiatement après la séance chez le kaiser afin d'excuser son fils d'avoir traité le nom du prince Joachim dans cette affaire. Le chancelier va probablement placer son fils dans un sanatorium.

CHEZ LES ARTISTES CATHOLIQUES.

MM. J. Cameron et Albert Ibberson se sont rendus hier à la demeure de Lady Hingston, rue Sherbrooke, pour fonder à Montréal une association des artistes catholiques de théâtre, affiliée au "Catholic Stage Guild" de Londres, Angleterre.

LE SIROP SÛR CONTRE LA TOUX POUR VOS PETITS ENFANTS

Il ne contient absolument rien de nocif, même pour les enfants, voilà un des points qui militent le plus fortement en faveur de l'emploi, dans toutes les demeures du Canada, du

SIROP DE GRAINE DE LIN, RÉGLISSE ET CHLORODYNE NA-DRU-CO

Votre Médecin ou votre Pharmacien peuvent s'assurer facilement qu'il est d'emploi sûr, car nous sommes prêts à leur envoyer, sur demande, une liste complète des ingrédients qui trent dans cette préparation Na-Druc-Co ou dans toute autre de même nom.

LES PILLEURS DE TRAINS

UN CONVOI DE VOYAGEURS A DESTINATION DE CHICAGO A ETE ASSAILLI CE MATIN PRES DE JACKSON, MICHIGAN.

(Service de la Presse Associée) Détroit, Mich., 23. — Le train de voyageurs No 7 du Michigan Central, à destination de Chicago, a été arrêté de bonne heure ce matin près de Jackson, par quatre bandits armés. Les voleurs montèrent dans le train à Jackson et un peu à l'ouest de l'endroit entrèrent dans le wagon Pullman, menaçant les voyageurs à la pointe du revolver. Plusieurs personnes avaient été volées quand quelqu'un cria l'alarme. Le signal d'alarme.

LES PELLEURS DE TRAINS

UN CONVOI DE VOYAGEURS A DESTINATION DE CHICAGO A ETE ASSAILLI CE MATIN PRES DE JACKSON, MICHIGAN.

(Service de la Presse Associée) Détroit, Mich., 23. — L'arrivée du train No 7 pillé par des bandits ce matin, les voyageurs s'enquerraient de pertes, lesquelles se chiffrent à \$236.

Après avoir, deux des bandits, gardaient le conducteur, le serrurier et les messagers pendant que deux autres fouillaient les lits et pillaient les occupants. Aucun des bandits n'était masqué, mais le char étant à demi illuminé leur signalement n'a pu être donné à la police.

NOUVEL HOTEL DES POSTES

POUR METTRE FIN AUX EMBARRAS CAUSES PAR L'USAGE DE CERTAINS IDIOMES ETRANGERS, UN BUREAU DE POSTE SPECIAL SERAIT CONSTRUIT.

M. L. J. Gaboury, surintendant des Postes, pour la partie est du Dominion, vient d'émettre l'idée qu'un hôtel des postes sera construit prochainement au printemps à l'angle des rues Elgin et Prince Arthur pour les nationalités de langue étrangère telles que les Roumains, les Polonais, les Grecs, les Russes, les Italiens, les Macédoniens et autres peuples d'origine européenne, si l'on peut s'assurer du Gouvernement fédéral, au cours de la présente session, une somme d'argent suffisante destinée à sa construction.

UN TOUR PENDABLE

UN JOURNAL PARISIEN SE PAIE PROPREMENT LA TETE DE PLUSIEURS HOMMES PUBLICS

Paris, 23. — Le journal "L'Eclair" vient de jouer un mauvais tour à quinze sénateurs, neuf députés et trois conseillers municipaux. Il a envoyé à ces hommes distingués une lettre les invitant à porter la parole lors de la célébration du centenaire de Hégésippe Simon, un auteur, qui n'a jamais existé. La lettre d'invitation comportait que si le destinataire désirait avoir des notes sur l'auteur en question, il n'avait qu'à le dire et on les lui ferait parvenir. Tous ces messieurs ont donné dans le panneau jusqu'à ce que le journal leur ait avoué la "blague". "L'Eclair" prouve maintenant que le tour fut monté pour prouver que les invités ne voulaient que se faire de la réclame. Ils seront récompensés en ce que le journal publiera prochainement leur correspondance.

LES PELLEURS DE TRAINS

UN CONVOI DE VOYAGEURS A DESTINATION DE CHICAGO A ETE ASSAILLI CE MATIN PRES DE JACKSON, MICHIGAN.

(Service de la Presse Associée) Détroit, Mich., 23. — L'arrivée du train No 7 pillé par des bandits ce matin, les voyageurs s'enquerraient de pertes, lesquelles se chiffrent à \$236.

Après avoir, deux des bandits, gardaient le conducteur, le serrurier et les messagers pendant que deux autres fouillaient les lits et pillaient les occupants. Aucun des bandits n'était masqué, mais le char étant à demi illuminé leur signalement n'a pu être donné à la police.

NOUVEL HOTEL DES POSTES

POUR METTRE FIN AUX EMBARRAS CAUSES PAR L'USAGE DE CERTAINS IDIOMES ETRANGERS, UN BUREAU DE POSTE SPECIAL SERAIT CONSTRUIT.

M. L. J. Gaboury, surintendant des Postes, pour la partie est du Dominion, vient d'émettre l'idée qu'un hôtel des postes sera construit prochainement au printemps à l'angle des rues Elgin et Prince Arthur pour les nationalités de langue étrangère telles que les Roumains, les Polonais, les Grecs, les Russes, les Italiens, les Macédoniens et autres peuples d'origine européenne, si l'on peut s'assurer du Gouvernement fédéral, au cours de la présente session, une somme d'argent suffisante destinée à sa construction.

UN TOUR PENDABLE

UN JOURNAL PARISIEN SE PAIE PROPREMENT LA TETE DE PLUSIEURS HOMMES PUBLICS

Paris, 23. — Le journal "L'Eclair" vient de jouer un mauvais tour à quinze sénateurs, neuf députés et trois conseillers municipaux. Il a envoyé à ces hommes distingués une lettre les invitant à porter la parole lors de la célébration du centenaire de Hégésippe Simon, un auteur, qui n'a jamais existé. La lettre d'invitation comportait que si le destinataire désirait avoir des notes sur l'auteur en question, il n'avait qu'à le dire et on les lui ferait parvenir. Tous ces messieurs ont donné dans le panneau jusqu'à ce que le journal leur ait avoué la "blague". "L'Eclair" prouve maintenant que le tour fut monté pour prouver que les invités ne voulaient que se faire de la réclame. Ils seront récompensés en ce que le journal publiera prochainement leur correspondance.



NATIONAL DRUG AND CHEMICAL CO. OF CANADA, LIMITED. 319P

LA VIE SPORTIVE

DANS LA LIGUE DES EQUIPES DE TROIS HOMMES

BRYSON, DU CRESCENT, A JOUE LA PLUS HAUTE SERIE SIMPLE HIER SOIR. — LES RESULTATS.

Dans les séries de la Ligue des équipes de trois hommes aux allées Steele, Bryson, du Crescent, a joué la plus haute partie simple de la soirée avec 236 points.

Voici les résultats détaillés des jouées :

Strachan		
Vachon	187 201 176—464	
Brown	195 168 181—544	
Dupré	201 177 174—552	
Moyenne d'équipe—487.2		
Strachan Curran		
F. Curran	216 172 154—542	
E. Curran	175 178 185—541	
Turner	165 147 148—460	
Totaux		556 497 590 1443
Moyenne d'équipe—481.2		

Voici les résultats détaillés :

1ère partie

C.P.R. (3)		Dom. Bridge (1)	
Broughton	Buts	Hunt	Hunt
Mesgrove	Points	Cornier	Cornier
E. Leffton	Couvertures	H. Bell	H. Bell
Stenson	Centres	D. Speck	D. Speck
Rodick	Alles g.	J. Bell	J. Bell
McCaig	Alles d.	P. Laflamme	P. Laflamme
Substituts—C.P.R.: McClurg, McCann, Murphy.			
Substituts—Dom. Bridge: Roberts, Imber, Davis.			
Partitions—Godick 5, J. Bell 5, Stenson 5, Cornier 5.			

2ème partie

G.T.R. (3)		N. Elie (5)	
Allen	Buts	Nelson	Nelson
Gravel	Points	Rockford	Rockford
Egan	Couvertures	Campbell	Campbell
Sauvé	Centres	Lalonde	Lalonde
Shipton	Alles g.	Wilson	Wilson
Munslow	Alles d.	Lortie	Lortie
Substituts—G.T.R.: Ryan, Striep, Lewis, Nor. Elec.; Egg, Delo, Rowland.			

3ème partie

C.A.C. (6)		M.L.H. & P. (4)	
Proudfoot	Buts	Marchand	Marchand
Norton	Points	Bitchko	Bitchko
Strick	Couvertures	Johnson	Johnson
Bougie	Centres	Collihan	Collihan
Leduc	Alles g.	Degray	Degray
Raiser	Alles d.	Thomson	Thomson
Subs—C.A.C.: Mills, Brisobois.			
M.L.H. & P.: Hughes, Hefferman.			

4 FEVRIER 1914

L'événement le plus important de la saison d'hiver sera sans contredit l'importante mascarade que donneront les membres du Club des Amateurs patinoir situé à Ahuntsic. On compte sur plus de cinq cents travestis, et on estime à plus de mille le nombre des simples spectateurs. L'intention des organisateurs de cette soirée de gala est de ne rien négliger pour faire de cette mascarade un succès sans précédent.

1ère Mi-temps

C.P.R.—McCaig		10.00
C.P.R.—Stenson		2.00
C.P.R.—McCaig		4.00
2e Mi-temps		
Dom. Bridge—J. Bell		8.00

2ème Mi-temps

G.T.R.—Lalonde		18.00
G.T.R.—Sauvé		1.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

Pas de score.

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

1ère Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

Pas de score.

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

Pas de score.

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

Pas de score.

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

Pas de score.

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

Pas de score.

2ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

CE QU'ON DIT

PUBLIC CAPRICIEUX.

Le public est capricieux. Et souvent même, un brin fantasque! — Le champion canadien, qui ne craint aucune bourrasque, à quelq'heure de la nuit! — Alors, c'est l'orage qui gronde soudainement, l'éclair à lui, on siffle un vrai champion du monde!

Or, pourquoi siffler sans savoir? — Johnson en fit l'expérience! Malgré son renom, son savoir, sa pugilistique science, et son désir de vaincre, ardent, il resta sur la "noble" estrade sans attaquer! — Un accident prononça un vrai paradoxe!

Tout net, moût cassé le bras De l'invincible negro jeune! On l'annonça, mais patrales, Le speaker était presque aphone. — Pendant six rounds, le bras cassé, Johnson resta, stoïque, en garde. Il songeait, le pauvre bête: "Ma dame Blanche me regarde!"

Bref, sans un geste de recul, Sous les sifflets qui faisaient rage, Johnson put obtenir match nul! C'est un exemple de courage Qui méritait une ovation! Malgré les médecins, la foule Protestait! — Belle indignation Qui accompagnait un bruit de honte!

Mais, dans le Temple du Chioué On se pratique en lutte libre Un sport à l'avance traqué, Là, d'émotion, la foule vibre! — On clamait tous ces vaillants Dont plus d'un est un mastodonte; Ventre énorme et muscles saillants! — Ces tournois, du sport, sont la honte!

Mais le public se prend au jeu, Il applaudit à la victoire, Au champion, au vainqueur, (Car sa compétence est notoire!) On luitur, on fait les deux yeux! Il balance son ventre flasque! — Le public est capricieux Et souvent même, un brin fantasque! — Pierre KOK.

TEMERAIRES ET TIMORES.

En athlétisme, comme en tout travail, il y a deux manières d'exagérer, en plus et en moins et deux sortes d'autranchiers, les téméraires et les timores: "tant pis si je me fais mal" disent les uns, "j'ai peur de me faire mal", disent les autres.

Les téméraires valent mieux que les timores, car, après tout, mieux vaut une vie courte mais pleine que une vie longue mais inerte, ce qui fait la valeur de la vie, c'est l'action, non la durée; je ne reproche pas aux téméraires de l'oublier, mais de ne point compenser par leurs hauts faits la perte de quelques années qu'ils suppriment.

Heureusement nous ne sommes pas obligés de choisir entre la témérité et la crainte; il y a un juste milieu et l'on peut y ramener nos autranchiers.

Comment? faites lire les médecins aux téméraires, et montrez les athlètes aux timores. Hélas, l'abîme appelle l'abîme; ce sont les téméraires qui regardent les athlètes et tentent de dépasser les limites; ce sont les timores qui tiennent les médecins, s'assoient de la peur d'être debout, se couchent de la peur d'être assis, et meurent de la peur de vivre.

Mais nous remède n'est peut-être pas efficace; c'est que le plaisir n'a pas de mesure, il y a un autre remède: lisez et faites lire à tous La Culture Physique ou la Santé par les Sports, car lui seul trouve réunis dans ces excellents remèdes: l'exemple des athlètes, et le conseil des médecins.

Si, de plus, vous voulez bien me lire, jusqu'au bout, voici le portrait de l'homme du juste milieu: "C'est un homme fort, sans arrogance; il ne se compare point aux autres, quoiqu'il profite de leur exemple, car il sait que l'émulation avec autrui, bonne aux enfants qui se conduisent par la sensibilité, est mauvaise aux hommes qui se conduisent par l'ambition; elle pousse à la folie des records ou arrête le travail subissant qu'on se juge inférieur ou supérieur à autrui."

L'homme fort n'est jamais satisfait de soi-même; "Satisfait plus fort autour d'un homme" telle est la question qu'il se pose. Celui qui est fort, ce n'est pas celui qui se vante, c'est celui qui progresse. L'homme fort n'est jamais satisfait de son succès; le jugement qu'il porte sur son passé lui révèle sa faiblesse, mais il a toujours confiance en soi parce qu'il agit.

Jamais on n'agit trop, le juste milieu n'est pas la médiocrité; toujours il faut aller avec mesure. L'homme que je loue est celui qui dans l'action reste maître de soi.

Jean PICARD du CHAMBON.

L'OUVERTURE EST REMISE

A cause de certains retards apportés aux travaux, l'ouverture de la nouvelle salle de quille Windsor est remise à la semaine prochaine. Le match qui devait avoir lieu demain soir entre une équipe de joueurs canadiens anglais de l'Ouest, et une autre composée de joueurs canadiens français, de l'Est, sera disputé mardi soir.

WOLGAST-RIVERS

Milwaukee, 23. Quoique Joe Rivers soit le favori dans les paris, les amateurs locaux placent de fortes sommes sur les chances de Wolgast pour son match de ce soir.

Les deux adversaires devront peser 133 livres.

LE SPECTACLE SERA PUBLIC

DANS LA LIGUE DES MANUFACTURES

Les douze cents personnes qui se sont rendues au patinoir Victoria hier soir ont été témoins de trois belles jouées de hockey. Le Northern Electric a triomphé du Grand Tronc par 5 à 2 tandis que le M.L.H. & P. blanchissait le C.A.C. par 4 à 0. La partie initiale fut gagnée par le C.P.R. par 3 à 1, sur le Dominion Bridge.

Voici les résultats détaillés :

1ère partie

C.P.R. (3)		Dom. Bridge (1)	
Broughton	Buts	Hunt	Hunt
Mesgrove	Points	Cornier	Cornier
E. Leffton	Couvertures	H. Bell	H. Bell
Stenson	Centres	D. Speck	D. Speck
Rodick	Alles g.	J. Bell	J. Bell
McCaig	Alles d.	P. Laflamme	P. Laflamme
Substituts—C.P.R.: McClurg, McCann, Murphy.			
Substituts—Dom. Bridge: Roberts, Imber, Davis.			
Partitions—Godick 5, J. Bell 5, Stenson 5, Cornier 5.			

2ème partie

G.T.R. (3)		N. Elie (5)	
Allen	Buts	Nelson	Nelson
Gravel	Points	Rockford	Rockford
Egan	Couvertures	Campbell	Campbell
Sauvé	Centres	Lalonde	Lalonde
Shipton	Alles g.	Wilson	Wilson
Munslow	Alles d.	Lortie	Lortie
Substituts—G.T.R.: Ryan, Striep, Lewis, Nor. Elec.; Egg, Delo, Rowland.			

3ème partie

C.A.C. (6)		M.L.H. & P. (4)	
Proudfoot	Buts	Marchand	Marchand
Norton	Points	Bitchko	Bitchko
Strick	Couvertures	Johnson	Johnson
Bougie	Centres	Collihan	Collihan
Leduc	Alles g.	Degray	Degray
Raiser	Alles d.	Thomson	Thomson
Subs—C.A.C.: Mills, Brisobois.			
M.L.H. & P.: Hughes, Hefferman.			

4ème partie

M.L.H. & P. (4)		C.A.C. (6)	
M.L.H. & P.	Buts	C.A.C.	Couvertures
M.L.H. & P.	Points	C.A.C.	Centres
M.L.H. & P.	Couvertures	C.A.C.	Alles g.
M.L.H. & P.	Centres	C.A.C.	Alles d.
M.L.H. & P.	Alles g.	C.A.C.	Substituts
M.L.H. & P.	Alles d.	C.A.C.	Substituts
M.L.H. & P.	Substituts	C.A.C.	Substituts

1ère Mi-temps

C.P.R.—McCaig		10.00
C.P.R.—Stenson		2.00
C.P.R.—McCaig		4.00
2e Mi-temps		
Dom. Bridge—J. Bell		8.00

2ème Mi-temps

G.T.R.—Lalonde		18.00
G.T.R.—Sauvé		1.00

3ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

4ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

5ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

6ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

7ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

8ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

9ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

10ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

11ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

12ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

13ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

14ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

15ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

16ème Mi-temps

M.L.H. & P.—Degray		3.00
M.L.H. & P.—Thomson		2.00
M.L.H. & P.—Degray		13.00
M.L.H. & P.—Degray		15.00

AUX COURSES DE DELORIMIER

LA REUNION DE COURSES DE TROT ET D'AMBLE A MONTREAL

La réunion de courses de trot et d'amble à Montréal, Driving Club s'est terminée hier après-midi avec les résultats suivants:

Classe 225, trot, \$500.

Arawanna, W. R. Fleming, Waterville, N. Y.	2 1 1 2 1
Wood Points, D. A. MacEwen, London, Ont.	3 4 3 1 2
Prince Ingomar, B. F. White, East Aurora, N. Y.	1 3 4 3 4
O. R. Spinks, E. R. Rowe, Montpelier, O.	3 4 4 3 4
Temps, 2:27 3/4, 2:26, 2:29 1/4, 2:25 1/4, 2:22 1/4.	

Classe 230, amble, 3 dans 5, \$400.

Miss Aloyone, R. J. Patterson, Toronto, Ont.	1 1 3 1
Astaire, A. B. Martin, Ticonderoga, N. Y.	3 3 1 2
Ralph McKerron, D. Fraser, Youville, Qué.	2 4 2 3
The Moose, D. A. McEwen, London, Ont.	4 2 5 4
Daisy C., J. S. Charbonneau, Ottawa, Ont.	5 5 4
Temps, 2:25 1/4, 2:24 3/4, 2:24 3/4, 2:22 1/2.	

Classe 214, amble, 3 dans 5, \$400.

Major Woolworth, J. H. Lynch, Norwich, N. Y.	1 1 2 1
Prince Rupert, D. Peters, Blenheim, Ont.	5 2 1 2
Daisy At Law, R. Morley, Dundas, Ont.	2 3 5 3

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heann et Harrison, 30 rue Notre-Dame Est. R. de Noël, géant.

Aujourd'hui maximum... 17. Minimum... 10. Demain... 12.

BAROMETRE. 5h. matin, 30.25; 11h. matin, 30.18; midi, 30.15.

DEMAIN. Beau et froid. (Service de la Presse Associée)

Toronto, 23. — Le temps est plus doux dans l'Ontario, mais se maintient froid dans les autres provinces.

HAUT SAINT-LAURENT ET OTTAWA. Plus doux, avec neige ce soir et demain. Samedi soir, beaucoup plus froid.

PROVINCES MARITIMES. Vents modérés, beau aujourd'hui. Demain, neige ou pluie.

SUPÉRIEUR. Neige, plus froid ce soir et demain.

SAMEDI, 24 JANVIER. S. Timothée, évêque, martyr. Lever du soleil: 7 heures 28.

COUCHER DE LA LUNE: 4 heures 53. Lever de la lune: 6 heures 54.

COUCHER DE LA LUNE: 2 heures 57. Du 24 au 26: clair.

LA SEANCE DE BOXE

IL SE PEUT QUE LE CLUB ATHLETIQUE CANADIEN NE PUISSE LA DONNER CE SOIR AU PARC SOMMER A CAUSE DE L'EXISTENCE D'UN REGLEMENT MUNICIPAL.

TRAITEMENT EGAL

Il se peut que la séance de boxe qui doit avoir lieu ce soir au parc Sommer, à cause de l'incendie du Club Athlétique Canadien, n'ait pas lieu.

Il y a quelque temps, M. Henri Hubert demandait l'autorisation de donner des séances de boxe. Les autorités municipales la refusèrent.

En apprenant qu'à cause de l'incendie du Club Athlétique Canadien celui-ci avait décidé de donner les combats au parc Sommer, M. Hubert écrivit au maire pour lui demander d'appliquer le règlement à ce cas comme au sien.

Devant cette mise en demeure, le maire a fait demander le sous-chef Grandchamp, qui a répondu qu'il ne pourrait agir autrement que faire appliquer le règlement, à moins qu'il n'y ait une loi provinciale privée, primant celle de la ville.

En agissant ainsi, le chef s'appuie sur une consultation de l'avocat en chef de la ville, M. Laurendeau.

LE SCANDALE! QUATRE JOURS DE RÉPIT!

Aux petites heures la Législature, après de nombreuses passes d'armes, s'ajourne à mardi alors qu'elle entendra MM. McNab et Nichols

(De notre envoyé spécial)

Québec, 23. — A 1 heure 45 ce matin la Législature s'est ajournée à mardi prochain, alors que MM. Nichols et MacNab comparaitront à la barre de la Chambre.

Et que si les dits MM. Nichols et MacNab se portent accusateurs devant le dit comité, ils aient le droit de s'y faire assister ou représenter par procureurs pour soutenir les accusations, suivant la procédure ordinaire et avec tous les droits de parties litigieuses.

M. Galipeau propose en sous-amendement que tous les mots après "que" dans l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants: "MM. B. A. MacNab et N.-E. Nichols désirent se porter accusateurs devant le comité susdit, ils aient le droit de comparaître par procureurs et de s'y faire représenter pour les fins de l'enquête."

Cet amendement et la motion principale de Sir Lomer Gouin furent remportés par un vote de 48 contre 16, malgré les vives protestations de la gauche qui, toute la soirée, avait bataillé ferme dans le but d'empêcher que l'enquête soit limitée aux accusations portées contre M. Mousseau, mais qu'elle s'étende au contraire aux accusations qui pourraient être portées contre d'autres membres de la Législature. C'est alors que M. Tellier, chef de l'opposition, se leva et annonça au premier ministre qu'il se retirait du comité d'enquête, M. Gault, de Sainte-Anne, prit la parole et déclara qu'il se retirait également.

Le premier ministre invita alors tout à tour MM. d'Auteuil, Smart, Slater et Tansey à remplacer M. Gault, mais tous déclinaient l'honneur.

Le premier ministre insista pour que le chef de l'opposition reste sur le comité d'enquête, mais M. Tellier fit part à la Chambre que malgré que son nom fut laissé sur la liste des membres du comité d'enquête, il refusait d'en faire partie.

M. Bernier, de Lévis, étant absent de la Chambre hier soir, n'a pu dire s'il se retirait également de la commission, mais tout fait prévoir qu'il suivra la ligne de conduite de son chef.

La Chambre ensuite s'ajourna. M. Prévost, de Terrebonne, pria le premier ministre d'ajourner la Chambre jusqu'à mardi, afin de donner une chance aux députés de la campagne d'être dans leur famille le 23 et aujourd'hui, mais le premier ministre insista pour qu'il y ait un message de télégraphie sans fil, l'avertissant que le meurtrier de Kent Reed, tué le 20 courant à Wolferhampton, était probablement à bord. Une enquête sévère a lieu actuellement sur le navire qui doit arriver à Saint-Jean, N.-B., dans quelques jours.

LA "VENETTA" ITALIENNE. Chicago, 23. — Un nouveau meurtre a été commis dans le quartier italien de cette ville hier soir. La police était à la recherche des assassins de Joseph Portoguesse lorsqu'elle entendit deux explosions de revolver. Elle courut à l'angle de l'avenue Milton et de la rue Hobble et trouva, mourant, R. Debonza, propriétaire d'une petite banque. Debonza a été tué au même endroit où Portoguesse est tombé frappé de balles. Onze meurtres ont été commis dans ce quartier depuis deux ans.

MORT DE GEO. MERRIAM. Springfield, 23. — George S. Merriam est mort en cette ville hier soir. Il était âgé de 71 ans. Son père fonda la compagnie qui publia le dictionnaire Webster. George Merriam termina ses études à l'Université de Yale en 1864. Pendant cinq ans il publia la revue "Christian Union" qui devint plus tard "The Outlook" sous la direction de Henry Ward Beecher. Il a écrit plusieurs volumes sur les questions religieuses.

LES ARMES VENANT DU GUATEMALA. Nouvelle-Orléans, 23. — Les agents du gouvernement viennent de terminer une enquête qui a duré plusieurs semaines. Ils se sont rendu compte que les révolutions du Mexique obtiennent des armes et des munitions par l'entremise du Guatemala. L'enquête a révélé le fait que les armes étaient expédiées au gouvernement du Guatemala et de là au Mexique par un agent du nom d'Emmanuel Castro Britto, l'ancien gouverneur de Campeche.

SIR JAMES WHITNEY. Toronto, 23. — D'après un bulletin affiché à l'Hôpital Général, à 10 h. 45 ce matin, Sir James Whitney a passé une assez bonne nuit et son état est satisfaisant ce matin.

QUI CONNAIT JOHN WHITE? M. John J. Dwyer, avocat, de New-York, demanda au maire l'adresse de John White, qui est mort de ses blessures. White vivait à Montréal en 1888 et était fermier. Il était né dans le comté de Tipperary, Irlande, et avait servi dans l'armée anglaise.

LE TUNNEL DE L'AVENUE DU PARC. Les commissions ont distribué \$30,975.43 votés par le conseil aux ingénieurs de l'expropriation nécessaire pour le percement du tunnel de l'avenue du Parc. Il y a douze indemnitaires qui touchent des sommes variant de \$545 à \$32,256.99.

M. JANIN. L'état de santé de M. Georges Janin, ingénieur en chef de la Ville, n'a guère changé depuis hier. Son médecin croit cependant qu'il sera mieux à l'hôpital et il le fait transporter aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu.

"MARTIN & COMPANY" Ou Acheter Demain

CETTE COMPAGNIE, DESORMAIS LEGENDAIRE, AVAIT ETE ENREGISTREE AU GREFFE DES TUTELLES SOUS LE NOM DE "MARTIN'S COMPANY". RENSEIGNEMENTS TYPIQUES.

LES BAILLEURS DE FONDS. Aux yeux du vulgaire, ce qui constitue une compagnie solide, c'est bien moins des actionnaires sérieux que des beaux meubles et un local somptueux.

De plus M. Harry T. Martin, qui donnait son nom à la compagnie interviewé par l'agence à laquelle nous faisons allusion, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de mettre de l'argent dans l'entreprise, mais qu'il avait, comme principal bailleur de fonds, M. Sampson, le gérant. On aurait pu concevoir quelque étonnement en constatant que celui qui l'on mettait d'avant n'avait pour ainsi dire rien à faire avec la compagnie.

LES ASSIGNATIONS. M. J.-O. Déglise, sergent d'armes de l'Assemblée législative, se rend cet après-midi à Montréal pour signifier à MM. Nichols et MacNab les subpoena leur enjoignant de comparaître devant le comité d'enquête de la Chambre.

NOS INSTITUTRICES. L'ouverture de la première conférence bi-annuelle de l'Association des Institutrices du District de Montréal a eu lieu, à 10 heures, ce matin, à l'Académie Marchand, angle des rues Berri et Dorchester.

LE FLEAU DES DREADNOUGHTS. Londres, 23. — Le "Daily Citizen", organe ouvrier, publie en premier, un rapport du bureau local du Gouvernement, où l'on voit que 94 personnes sont mortes de faim en 1912, fait qui constitue la morsure d'un acide froid, est une amère accusation contre notre chère société.

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. LE CONTROLE SCIENTIFIQUE DES VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE. Londres, 23. — Sir Oliver Lodge, principal de l'Université de Birmingham, a fait une conférence hier soir devant les membres de l'Institut des ingénieurs électriciens.

LA GUERRE AU MEXIQUE. Chihuahua, 23. — Les armées des fédéraux et des rebelles dirigées par les forces vers Torreón, ont dû avoir lieu une bataille décisive qui décidera si le général Villa peut avancer dans les Etats du sud et du centre.

INCENDIE A BARRE. Barre, Vermont, 23. — Par un froid de 24 degrés sous zéro, un incendie a détruit le City Hotel et une vingtaine de pensionnaires ont dû se sauver en toilette de nuit. M. H.W. Snow, le propriétaire, sa femme et dix pensionnaires ont été sauvés au dernier étage de la maison. Les pertes se chiffrent à \$25,000.

MUTINERIE. Liverpool, 23. — Les matelots unionistes du "Dominion" se sont révoltés hier après la sortie du port. Le capitaine est revenu immédiatement à Holyhead et a fait arrêter dix-neuf hommes.

ATTENTAT SUPPOSE. Berlin, 23. — Comme le prince Frédéric-Guillaume descendait d'automobile à la porte de son palais, cet après-midi, un homme se précipita sur la portière de la voiture. Le planton de service arrêta l'homme, que l'on croit fou.

LE BAL DE QUEBEC. Ottawa, 23. — Le bulletin officiel suivant a été publié au palais du gouverneur-général: Les obsèques de lord Strathcona ayant lieu le matin du 26 janvier, Son Altesse Royale ne pourra pas assister le soir du même jour au bal d'Etat à Québec, mais elle assistera à la réception que donnera le lieutenant-gouverneur à 9 h. 30. Le bal aura lieu après le départ de Son Altesse, à 10 h. 30.

LE BOURREAU DEVANT LE MAGISTRAT. Le bourreau Arthur Ellis, arrêté hier soir pour ivresse et port d'armes illégales, a comparu ce matin devant le magistrat recorder Geoffroy, sous l'accusation de port d'armes. Le prévenu a été condamné à \$5.00 d'amende et aux frais. Pour ivresse, le magistrat a suspendu sa sentence.

DEMAIN

Nos pas manquant de voir, dans le Devoir de demain, le sommaire du Nationaliste.

LES DEUX SESSIONS. NOS ABONNEMENTS SPECIAUX. La session fédérale ne fait que commencer, la session provinciale se prolongera probablement pendant assez longtemps.

MGR MATHIEU A QUEBEC. (De notre correspondant) Québec, 23. — S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, est arrivé hier de l'Ouest par le convoi du C.P.R. pour passer quelques semaines de repos dans sa ville natale.

HERITIER AU PRINCE VICTOR-NAPOLEON. Bruxelles, 23. — Un héritier est né aujourd'hui au prince Victor-Napoléon, le prétendant au trône impérial de France.

LE DINER DE LA PILGRIM SOCIETY. (Service de la Presse Associée) New-York, 23. — Le dîner de la Pilgrim Society, fixé pour le mois de février, est remis à plus tard.

MORT DE HENRY ASHER ROBINS. (Service de la Presse Associée) New-York, 23. — Henry Asher Robins, l'un des fondateurs de la Watchman Company, est mort hier.

OBSERVATIONS SISMIQUES. (Service de la Presse Associée) Naples, Italie, 23. — Frank A. Perret, un volcaniste représentant de la Volcanic Geograph Society, de Springfield, Etats-Unis, est attaché honoraire à l'Observatoire royal de Véronne.

M. L. J. DESSANE A SAINT-SAUVEUR. Québec, 23. — M. L. J. Dessane, un musicien avantageusement connu en ville, vient d'être nommé organiste de l'église paroissiale de Saint-Sauveur.

CANDIDATURES MUNICIPALES. ON DEMANDE AU MAIRE DROUIN DE SE PORTER DE NOUVEAU CANDIDAT. Québec, 23. — Une délégation de trois cents ouvriers porteurs de requêtes couvertes de centaines de signatures est allée hier prier le maire Drouin de briguer de nouveau les suffrages.

LIRE: En page 2. —Faut payer à Québec. Entrevue de M. Deschamps. —Le bill du tramway a-t-il échoué au port, etc., etc.

En page 3. —Les murs ont des oreilles!—Deuxième chapitre des machinations de l'agence Burns.—M. Mousseau entre en scène.

En page 4. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 5. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 6. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 7. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 8. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 9. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 10. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 11. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 12. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 13. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 14. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 15. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 16. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 17. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 18. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 19. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 20. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 21. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 22. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 23. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 24. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 25. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 26. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 27. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 28. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 29. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 30. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 31. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 32. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 33. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 34. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 35. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 36. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 37. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 38. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 39. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 40. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 41. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 42. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 43. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 44. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 45. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 46. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 47. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 48. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 49. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 50. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 51. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 52. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 53. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 54. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 55. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 56. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 57. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 58. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 59. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 60. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 61. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 62. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 63. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 64. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 65. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 66. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 67. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 68. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 69. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 70. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 71. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 72. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 73. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 74. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 75. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 76. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 77. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 78. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 79. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 80. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 81. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 82. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 83. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 84. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 85. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 86. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 87. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 88. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 89. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 90. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 91. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 92. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 93. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.

En page 94. —Le conseil municipal de Québec a adopté une résolution tendant à ce que le conseil municipal de la ville de Québec ne se réunisse plus qu'une fois par semaine.